

NORMANDIE

COMPÉTENCES DE BASE

Dispositif d'accompagnement

COMPÉTENCES DE BASE

Le CNFPT s'engage à former les agents territoriaux en difficulté en matière d'écrits professionnels, de calculs, de prise de parole, de prise en main d'outils informatiques et numériques. Cette formation permet d'acquérir les compétences de base facilitant la bonne intégration de l'agent dans son environnement de travail.

Le CNFPT a défini cette offre de formation et d'accompagnement autour des quatre degrés définis par l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) :

Degré 1

Repères structurants (capacités d'imitation)

Degré 2

Compétences fonctionnelles pour la vie courante (capacité d'adaptation)

Degré 3

Compétences facilitant l'action dans des situations variées (capacités de transposition)

Degré 4

Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance

Les « compétences de base », concernées par la définition du référentiel des ***compétences clés*** au niveau européen, couvrent les domaines suivants :



* (travailler en équipe, travailler en autonomie, réaliser un objectif individuel...)

COMPÉTENCES DE BASE

Objectifs des formations

- Permettre à l'agent de progresser dans les savoirs de base et dans la confiance en soi
- Valoriser l'autonomie de l'apprenant tant dans les contenus de formation que dans l'organisation de la formation.

Principes et organisation des formations

- Formations individualisées et travaux en sous-groupes
- Notions abordées à partir de textes et de documents issus du milieu professionnel et territorial
- Transversalité des contenus : un même support pourra être utilisé pour travailler différentes compétences clés
- Evaluation des acquisitions tout au long de la formation
- Préconisation de poursuite de formation en fin de parcours, à valider par l'agent et la collectivité

La formation compétences de base fonctionne par ***cycle***.

L'accès à la formation « Compétences de base » se fait soit par inscription directe, soit à la suite d'une préconisation émise par le CNFPT à l'issue d'un test d'orientation. La formation « Compétences de base » se décline en trois cycles. Ces trois parcours de formation sont complémentaires. L'agent peut suivre un ou plusieurs cycles selon ses besoins identifiés lors d'un test de positionnement et d'un entretien individuel mais aussi lors des évaluations de fin de parcours.

CYCLE 1
ACQUISITION DES SAVOIRS DE BASE

Degré 1-2 de l'ANLCI
30 jours

CYCLE 1
RENFORCEMENT DES ACQUIS

Degré 1-2 de l'ANLCI
20 jours

CYCLE 2
PERFECTIONNER SES ACQUIS

Degré 2 de l'ANLCI
15 jours

Parcours de l'agent

La demande vient de l'agent, de la collectivité en accord avec l'agent, ou fait suite à une préconisation du CNFPT réalisée à l'issue d'un test d'orientation prépa/tremplins

↓

La collectivité inscrit l'agent à un entretien de positionnement auprès de juline.gouet@cnfpt.fr

↓

L'entretien de positionnement
Il se déroule avec un formateur du CNFPT et comprend un entretien individuel et des tests écrits

↓

Préconisation de formation réalisée par le CNFPT

↓

Bilan de fin de formation réalisé par le CNFPT
Après entretien avec l'agent, préconisation de poursuite de parcours
- Intégration dans le cycle suivant ou dans une formation tremplin
- Renouvellement du même cycle, pour bien consolider les acquis
- Arrêt du parcours (objectifs atteints ou autres besoins)

↳ L'agent réalise sa demande de formation auprès de sa collectivité

↳ L'agent intègre un des trois cycles

↳ La collectivité valide la préconisation auprès du CNFPT

Contact

juline.gouet@cnfpt.fr, assistante formation

CNFPT Délégation Normandie
20 quai Gaston Boulet 76000 Rouen
www.cnfpt.fr

@cnfpt.bsky.social @cnfpt @CnfptNationalDeLaFonctionPubliqueTerritoriale @leCNFPT